

Capitale
européenne

Strasbourg.eu
eurométropole

Mise en place de la Redevance Spéciale
Comment réduire et mieux trier ses déchets ?

Café Rencontre ODS – 26 avril 2016

- Délibération du Conseil de la CUS du 27 / 01 / 2012 : Mise en œuvre de la Redevance Spéciale Déchets.
→ Concerne les déchets non ménagers issus des producteurs exerçant des activités professionnelles **publiques et privées** (administrations, établissements publics, associations, commerçants, ...)
- Un mode de financement équitable basé sur la production réelle des déchets (≠ TEOM basée sur le foncier bâti) : **chacun paye en fonction des déchets produits**
- Un **déploiement progressif** pour l'ensemble des 8000 emplacements de collecte desservis par le Service Collecte et Valorisation des Déchets avec la mise en place de la **collecte sélective** pour les structures situées à Strasbourg et les 6 communes de plus de 10 000 habitants

Equité entre les redevables qui n'étaient pas tous redevables de la TEOM

Contribution à l'objectif global de **réduction** des déchets de la collectivité



Maîtrise des finances publiques et **transparence** quant à la rémunération du service rendu

Amélioration du geste de **tri** avec notamment un tarif incitatif à la collecte sélective

Tarif annuel 2016 pour les bacs bleus (ordures ménagères) et jaunes ⁽¹⁾ (collecte sélective).

Volume	Tarif annuel	Volume	Tarif annuel
 110 L*	212,79 €	 140 L	261,55 €
 140 L	261,55 €	 240 L	278,54 €
 240 L	424,08 €	 340 L	385,14 €
 340 L	586,62 €	 500 L	555,70 €
 500 L	846,67 €	 660 L*	726,26 €
 660 L*	1106,73 €	 770 L	843,52 €
 770 L	1285,52 €	 1100 L	1195,30 €
 1100 L	1821,88 €		

(1) Les bacs de collecte sélective sont proposés pour la commune de Strasbourg ainsi que les 6 communes de plus de 10 000 habitants (Bischheim, Illkirch-Graffenstaden, Schiltigheim, Hoehneim, Ostwald, Lingolsheim)

* Les bacs de 110 et 660 litres ne peuvent être placés que pour des raisons spécifiques et sur décision de l'Eurométropole de Strasbourg.

- L'optimisation de la taille des bacs en fonction de la quantité de déchets réellement produite. Par exemple,
 - les CSC ont réduit en moyenne leur dotations en bacs de 40% au moment de la contractualisation
 - le Centre de loisirs et de la jeunesse a remplacé son bac d'ordures ménagères de 770 litres par un bac de 240 litres, soit 69% de réduction
- L'incitation au tri des déchets : le tarif au litre pour les bacs jaunes de collecte sélective est inférieur de 33% au tarif des bacs bleus pour les ordures ménagères
 - l'association les Petancair's a diminué sa dotation en bacs d'ordures ménagères par 2 puis a remplacé un bac d'ordures ménagères par un bac de tri d'où une facture diminuée de plus de 75%

A fin de réduire la quantité de déchets déposés dans les bacs de collecte, différentes solutions existent, comme par exemple :

- Favoriser le réemploi
- Utiliser les Filières REP
- Mettre en place des éco-manifestations (voir notamment le site au lien suivant : <http://www.ecomanifestations-alsace.fr/>)

→ Sur le site de la Ville et de l'EMS, une page internet est dédiée aux déchets des professionnels. Vous y trouverez des informations concernant notamment la Redevance Spéciale. Suivez le lien suivant !

<http://www.strasbourg.eu/environnement-qualite-de-vie/gestion-dechets/collecte-dechets-menagers-professionnels>

Merci de votre attention !